



Avis au Public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 il est porté à la connaissance du public, qu'en sa séance du 30 novembre 2022, le conseil communal de Berdorf vient de confirmer et approuver un règlement de circulation temporaire d'urgence du collège des bourgmestre et échevins du 9 novembre 2022 pour la période des travaux d'assainissement de la localité de Kalkesbach.

Ledit règlement a été approuvé par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 8 décembre 2022 réf. cce/rc/avis/4689 et par le Ministre de l'Intérieur en date du 16 janvier 2023 réf. 322/22/CR.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale, où il en peut être pris copie sans déplacement.

Berdorf, le 23 janvier 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,